Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260321-2026_18-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 - 18

SEANCE DU Samedi 21 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération : 15
Procuration(s) : 0
Votants : 15
Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de la commune de Huelgoat, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente du CAL, sous la présidence de Monsieur Yvon Le Scraigne, doyen de l'assemblée.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Solène TRIPOZ, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) :

Procuration :

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT-LEBORGNE*

N° d'ordre : 2026-18

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260321-2026_18-DE

OBJET : Election du Maire

Présidence de l'assemblée

Monsieur Yvon LE SCRAIGNE, le plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Yuna TROADEC, Sébastien THEPOT

Déroulement du scrutin (1er tour)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau (art L.65 du code électoral)..... 0
- Nombre de suffrages exprimés 15
- Majorité absolue..... 8

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260321-2026_18-DE

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PEYREBESSE Gaëtan	12	Douze
MONFORT-LEBORGNE Aurélien	3	Trois

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Gaëtan PEYREBESSE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 23/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire, Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)